

Régie de l'énergie - Dossier R-3770-2011

Autorisation d'investissement - Projet Lecture à distance (LAD) – Phase 1 d'Hydro-Québec Distribution

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3770-2011

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

AUTORISATION D'INVESTISSEMENT
PROJET LECTURE À DISTANCE (LAD) –
PHASE 1
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Distributeur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)

Intervenantes

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT DE TÉMOIN EXPERT
DU DR. DAVID O. CARPENTER**

VERSION RÉVISÉE

Déposée par
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 18 avril 2012
Révisée le 30 avril 2012

Régie de l'énergie - Dossier R-3770-2011

Autorisation d'investissement - Projet Lecture à distance (LAD) – Phase 1 d'Hydro-Québec Distribution

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT DE TÉMOIN-EXPERT DU DR. DAVID O. CARPENTER

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) demandent respectueusement à la Régie de l'énergie de reconnaître le Dr. David O. Carpenter comme *témoin expert médecin en santé publique, incluant les risques de santé associés à l'exposition aux émissions de radiofréquences* au présent dossier.

Les renseignements requis par l'article 29 du *Règlement* sont les suivants :

Nom et coordonnées du témoin-expert

Dr. David O. Carpenter
Director, Institute for Health and the Environment
University at Albany
Professor, Environmental Health Sciences
School of Public Health, University at Albany
5 University Place, A217
Rensselaer, NY 12144
t. 518 525 2660

Description du besoin pour l'expertise en relation avec l'intérêt des intervenants

L'expertise est requise pour les motifs indiqués aux lettres B-0055 du 12 avril 2012 et B-0057 du 18 avril 2012 de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) au présent dossier.

Mandat et qualification demandée pour l'expert

Qualification demandée :

Nous invitons respectueusement à la Régie de l'énergie à reconnaître le Dr. David O. Carpenter comme *témoin expert médecin en santé publique, incluant les risques de santé associés à l'exposition aux émissions de radiofréquences*.

Mandat de l'expert :

- ❑ Préparer et remettre à SÉ-AQLPA un rapport d'expertise et témoigner oralement en audience sur la question suivante :

« the state of scientific research as to whether advanced meters transmitting by radiofrequencies as proposed by Hydro-Quebec in the present file may constitute a risk of serious or irreversible damage to health ».

The phrasing of the above question is a reference to the *Quebec Sustainable Development Act*, which defines the *Precautionary Principle* as follows :

6 (j) "Precaution": When there are threats of serious or irreversible damage, lack of full scientific certainty must not be used as a reason for postponing the adoption of effective measures to prevent environmental degradation.

It is further recognized that the *Precautionary Principle* not only applies to Environmental degradation but also to Public Health issues, among others.

- ❑ Répondre aux questions de la Régie et des participants.

Échéancier :

Le rapport d'expertise et le témoignage oral seront déposés selon l'échéancier établi par la Régie.

Curriculum vitae du témoin expert

Le *curriculum vitae* du Dr. David O. Carpenter est déposé au présent dossier comme Pièce C-SÉ-AQLPA-0060, SÉ-AQLPA-4, Document 3.

Justification de la rémunération demandée pour l'expert

Voir lettre budgétaire déposée ce jour.

Le tout, respectueusement soumis.

Montréal, le 30 avril 2012.



Dominique Neuman
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de
l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)